

# REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIES AUX ECOLES 2018/2019

Afin de garantir à tous la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants et d'appliquer des règles de vie sur des comportements citoyens, un règlement intérieur des ALAE est établi. Il s'adresse autant à l'équipe d'animation de l'ALAE, qu'aux enfants et à leur parents.



## Les fiches de renseignements

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli sur le temps ALAE, une fiche sanitaire doit être remplie précisant les traitements médicaux de l'enfant, les allergies, les vaccinations ainsi que des renseignements concernant les parents, leurs coordonnées téléphoniques, adresse, n° CAF ...

Toutes ces informations permettent à l'équipe d'animation de vous contacter en cas de problème ou par mesure de sécurité. Il est impératif de notifier auprès de la Caisse des Ecoles ou du directeur de l'ALAE tout changement d'adresse ou de téléphone toujours dans l'objectif d'être efficace dans la prise en charge de votre enfant.

**Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, si votre enfant est présent à l'ALAE sans y être inscrit, il sera amené à partir de 16h30 ou 16h45 à la directrice de l'ALAE en élémentaire dans l'attente de vous recevoir.**



## Fonctionnement de l'ALAE

Tout enfant présent à l'ALAE doit être inscrit à la Caisse des Ecoles.

Cet accueil est financé par la Mairie et la CAF (Caisse des Allocations Familiales).

En cas d'absence d'un animateur en maternelle ou en élémentaire, un ALAE regroupé sera mis en place.

## Le matin

⇒ L'Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles ouvre ses portes à 7h30 jusqu'à 8h45 pour les écoles Las Moulias, Paul Baratgin, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Et de 7h30 à 9h pour les écoles du Guérissa et des Bourtolets. Une équipe d'animation accueille les enfants en fonction de leur tranche d'âge.

⇒ Les parents doivent amener les enfants jusqu'à la salle de l'ALAE.

## Le soir :

⇒ L'ALAE récupère les enfants qui sortent des classes à 16h30 pour les écoles de Las Moulias, de Paul Baratgin, et du Guérissa et 16h45 pour l'école des Bourtolets

⇒ Parfois les parents souhaitent autoriser leurs enfants à partir seuls de l'école. Pour se faire, ils doivent remplir et signer le formulaire présenté sur la fiche sanitaire. Cependant, l'enfant doit signaler son départ à l'équipe d'animation, qu'il parte seul ou accompagné.

⇒ L'ALAE dure jusqu'à 18h15 pour les 4 écoles.

⇒ L'équipe d'animation maternelle et primaire se concertent en début d'année pour définir le projet d'animation qui sera suivi tout au long de l'année. Ce projet d'animation, en cohérence avec les objectifs fixés dans le projet pédagogique est disponible pour les parents qui le souhaitent. Celui-ci est régulièrement évalué.

⇒ Si l'enfant oublie quelque chose il ne lui est pas possible de revenir seul le récupérer, il doit être accompagné d'un adulte.

⇒ D'autre part, il n'est pas possible de porter le goûter ou de venir chercher le cartable sans récupérer l'enfant.

## Les retards :

⇒ L'ALAE dure jusqu'à 18h15 maximum. Tout retard est notifié et pourra faire l'objet de renvoi temporaire ou définitif de l'enfant à l'ALAE.



## La fiche sanitaire, les médicaments

⇒ Si votre enfant suit un traitement médical à l'année, il faut le signaler sur la fiche sanitaire à la caisse des écoles lors de l'inscription de votre enfant à l'ALAE. Cette fiche permet à l'équipe d'animation de pouvoir assurer en cas de problème la sécurité de votre enfant, en lui donnant les médicaments nécessaires.

⇒ Vous devrez impérativement fournir une photocopie de l'ordonnance médicale et une autorisation parentale ainsi que les médicaments à donner en cas de soucis de santé, dans une pharmacie spécifique et personnelle à l'enfant.

⇒ En cas de blessure grave, l'équipe d'animation prévient les pompiers et le SAMU (pour avoir un avis médical).

⇒ Chaque soin réalisé sera noté sur le cahier d'infirmerie.

⇒ Pour les médicaments suite à un traitement médical : si l'enfant doit prendre un cachet sur le temps de cantine, les parents doivent obligatoirement joindre une photocopie de l'ordonnance, le médicament **et** un mot signé des parents donnant l'autorisation à l'animateur de faire prendre le médicament à l'enfant.



## La cantine

Les équipes d'animation appliquent, comme pour l'ALAE, les règles de sécurité, d'hygiène et d'animation auprès des enfants de 11h45 ou 12h à 13h30 ou 13h45.

L'inscription cantine doit se faire 8 jours avant la date du repas auprès de la caisse des écoles par téléphone, par le portail famille.

Le personnel de cantine qui accompagne votre enfant pendant le repas est garant du bien être de celui-ci.

Il y participe en appliquant les objectifs suivants :

- Manger dans le calme,
- Prendre le temps suffisant pour finir son repas,
- Partager un moment convivial avec ses camarades,
- Respecter la nourriture, ne pas gâcher ou jeter
- Être autonome dans ses choix (entrées et desserts à choisir par l'enfant).

⇒ Les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil du midi ne pourront être accueillis à l'école qu'à partir de 13h20.



## LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DES ALAE

➤ Depuis 2004, la commune de Lannemezan propose aux familles un accueil péri scolaire sur chaque école élémentaire et maternelle de la ville.

➤ Ce dispositif actif et à l'écoute des besoins des enfants, connaît un essor important depuis sa création.

Placés sur chaque groupe scolaire avec une équipe compétente et dynamique, les ALAE sont à la disposition des familles pour l'accueil des enfants le matin et le soir après l'école.

➤ Un projet pédagogique a été élaboré dès sa création (2004), il a pour objectif de prendre en compte les besoins de l'enfant en l'adaptant aux différentes tranches d'âges et propose: un dispositif d'accueil, des activités, des rencontres inter ALAE, des temps calmes, des goûters ...

➤ Les principes de fonctionnement des ALAE sont basés sur les respects de l'éducation à l'hygiène, et de l'animation dans un cadre sécuritaire.

➤ Ce projet pédagogique est commun aux quatre ALAE. Il respecte les objectifs énoncés, il les évalue aux travers des activités mises en place et décrites dans le projet d'animation propre à chaque ALAE. Il est établi dans le cadre et le respect des diverses réglementations et définit la qualité d'accueil au sein de ces structures éducatives.

➤ Un affichage est mis en place au sein de la structure, dans le hall d'accueil, et consultable par tous les parents (horaires, planning des activités, projet pédagogique, règlement intérieur, habilitation, ...).

➤ L'équipe pédagogique et plus particulièrement le directeur sont les interlocuteurs des familles pour toutes informations concernant l'organisation, l'administration et la gestion de l'accueil.

➤ Un règlement intérieur est établi et il est remis à chaque parent à la rentrée scolaire.

➤ Afin de proposer un accueil adapté à chaque enfant, le projet pédagogique doit répondre à des objectifs. Ils sont dans un premier temps globaux, puis dans un second temps opérationnels. Peuvent alors être mises en place des animations réfléchies et pédagogiques, tout en restant ludique.



### Les objectifs globaux visent à:

A. Favoriser le développement harmonieux de l'enfant sur le plan psychique, physique et affectif en travaillant sur les notions de :

1. sécurité
2. rythme de vie
3. écoute

B. Permettre à l'enfant de développer un comportement citoyen en travaillant sur les notions de :

1. échange
2. entraide
3. respect
4. écoute

C. Permettre à l'enfant de découvrir un univers culturel riche et varié en travaillant autour de l'Art, les sciences et le sport :

1. sensibilisation de chaque domaine
2. découverte et appropriation des connaissances
3. échange et transmission de savoirs de chacun



Les objectifs intermédiaires revêtent un aspect plus opérationnel, ils visent à :

A.

1. Permettre à chaque enfant de s'épanouir à travers la diversité des activités proposées
2. Adapter le fonctionnement de la journée aux différentes tranches d'âges
3. Permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie en les rendant acteurs (à travers les lieux, les activités, l'organisation, les règles de vie ...).

B.

1. Tendre à développer la notion de respect (les personnes mais aussi le matériel)
2. sensibiliser les enfants au respect de l'environnement
3. mettre en place un fonctionnement permettant aux enfants de s'exprimer sur le contenu des activités proposées en leur permettant de s'écouter, de choisir ensemble, de respecter des décisions.

C.

1. Permettre à l'enfant de découvrir chaque domaine par le biais de personnages célèbres (artistes, scientifiques ...)
2. sensibiliser les enfants à une culture générale riche et variée
3. les informer quotidiennement sur les évènements, les expositions, les exploits sportifs.



### Les activités encadrées :

⇒ Les activités proposées par l'équipe pédagogique ont pour objectif d'être source d'enrichissement et d'apprentissage pour l'enfant dans le respect de son rythme de vie, de ses possibilités et de ses centres d'intérêts, de son âge et de ses préoccupations.

⇒ Elles sont développées sous la forme d'animations ponctuelles autour de différents modes et formes d'expression (manuelle, corporelle, orale, musicale ou artistique, culturelle, scientifique et technique) et d'activités sportives (sports collectifs et individuels).

⇒ Pour l'enfant, elles devront être source de plaisir, de jeu, et devront permettre l'initiative et la prise de responsabilités.

⇒ Un projet d'animation thématique est développé par l'équipe d'animation sur chaque ALAE.

